

TARIFICATION CENTRE DE LOISIRS MERCREDIS ET VACANCES

Modalités générales :

- Le quotient familial plafond est fixé à 2 501, le tarif maximum fixé pour chaque service est appliqué pour les familles ayant un quotient familial égal ou supérieur à 2501 ;
- Le quotient familial plancher est fixé à 240, le tarif minimum fixé pour chaque service est appliqué pour les familles ayant un quotient familial égal ou inférieur à 240 ;
- Un tarif dégressif est appliqué pour les familles ayant un quotient familial compris entre en 2500 et 241, ce tarif est calculé pour chaque service selon les formules indiquées ci-après :

Tarification du centre de loisirs (pour l'inscription à une séance)	Tarif Minimum QF<240	Tarif Maximum QF>2501	Formule de calcul 240>QF<2500	Frais de garde
Demi-journée sans repas (seulement le mercredi)	3.02€	17.26€	QF*0.00609+1.555	100%
<i>Tarif extérieur (majoration de 30%)</i>	3.93€	22.44€	<i>(QF*0.00609+1.555)*1.3</i>	100%
Demi-journée avec repas (seulement le mercredi)	3.66€	20.68€	QF*0.00735+1.895	83%
Tarif extérieur (majoration de 30%)	4.76€	26.88€	(QF*0.00735+1.895)*1.3	83%
Journée sans repas (seulement le mercredi)	4.96€	27.81€	QF*0.009765+2.6175	100%
Tarif extérieur (majoration de 30%)	6.45€	36.15€	(QF*0.009765+2.6175)*1.3	100%
Journée avec repas	5.70€	32.84€	QF*0.01161+2.915	88%
Tarif extérieur (majoration de 30%)	7.41€	42.69€	(QF*0.01161+2.915)*1.3	88%